

CHARTRE DES JARDINS BASE VIE STE ANNE



Je soussigné, (nom - prénom - téléphone)

.....

Adhérent(e) de l'association « Ruches et Biodiversité de la Royale » et possédant la parcelle numéro à la Base Vie Ste Anne pour l'année,

Je m'engage :

- À entretenir ma parcelle de manière régulière ;
- À prévenir la responsable du jardin (coordonnées ci-dessous) de toute absence supérieure à une semaine pendant la période d'arrosage ;
- À utiliser l'eau de manière raisonnée, en privilégiant le goutte-à-goutte, les oyas et le paillage (broyât) afin de limiter l'évaporation de l'humidité ;
- À respecter les horaires d'arrosage en été : avant 9 h le matin et après 19 h le soir (juillet et août) ;
- À ne pas laisser de déchets verts sur ma parcelle, mais à les déposer à l'emplacement prévu à cet effet (au bord de la route, en bas du jardin) ;
- À récupérer le compost ou le fumier mis à ma disposition, dans la limite des quantités autorisées pour ma parcelle ;
- À n'utiliser que ma boîte de rangement dédiée dans le local et à ne pas entreposer d'outils ou d'effets personnels en dehors de celle-ci ;
- À vérifier, avant de quitter le jardin, que l'eau est coupée et que le local est bien fermé s'il n'y a plus personne sur le site ;
- À arroser, si nécessaire, les bacs à fleurs situés autour du jardin. Ils contribuent également à la qualité et à l'embellissement de notre jardin, et chacun est invité à y participer ;
- À signaler systématiquement à la responsable du jardin toute question particulière ou toute anomalie constatée.

À défaut, je reconnais être informé que :

- Toute parcelle non entretenue pendant une période de trois mois à compter du printemps (de mars à juin) pourra être attribuée à un nouvel adhérent, après information préalable de son titulaire ;
- Tout manquement répété aux règles de la présente charte pourra entraîner le retrait et la réattribution de ma parcelle, après avertissement et respect d'un préavis notifié par le président de l'association.

Responsable jardin Ste ANNE
Emmanuela LAURENT
06.17.10.04.49

Président de l'association
Jean-Pierre LACÔTE
07.81.91.70.78

À Toulon, le

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature